

**Décision portant nomination de Mme Hélène Rousselière-Bebien aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 122735DSI du 20/03/2012 nommant M. Philippe Walter, directeur de l'unité UMR8220 Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Hélène Rousselière-Bebien le 10/05/2011 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial du 10/12/2012,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Hélène Rousselière-Bebien, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2012.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Hélène Rousselière-Bebien exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène Rousselière-Bebien sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012



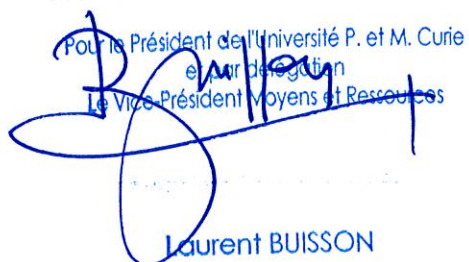
Le directeur d'unité  
Philippe Walter

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Pour le Président de l'université P. et M. Curie  
en sa qualité de  
Le Vice-Président Moyens et Ressources



Laurent BUISSON